



COMMUNE DE JUGEALS NAZARETH

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026 - 31

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Présents : 14 : Mmes Ms BORNES Marilyn, TILLET Philippe, ROULET-BARROUL Marilyne, VEYSSEIX Jacques, BERTIN Jennifer, GOUYGOUX Laurent, TRONCHE Céline, LABROUSSE Emeric, SIRIEIX Adeline, LOPES-ANACLETO Silvino, ROUX Christine, CERET Aline, MAZAUDOUX Emmanuel, GRELET Sylvie

Absents ayant donné procuration : 1 : M HUILLERET Dimitri procuration à M TILLET Philippe
Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Marilyne ROULET-BARROUL

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Date de la réunion du Conseil Municipal : 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de JUGEALS-NAZARETH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Roger Verdier, sous la présidence de Mme Marilyn BORNES, Maire

OBJET : convention d'occupation du domaine public avec le Sud Corrèze Football Club

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L2241-1

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2111-1 à L2111-3, L2121-1, L 2122-1 et L2122-2, L 2125-3, et L2144-3 ;

Considérant que le Maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux, terrain de sports, city stade et abords peuvent être utilisés,

Compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ;

Considérant que le conseil municipal définit les tarifs d'occupation du domaine public ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la convention d'occupation du domaine public du complexe sportif de Jugeals-Nazareth conformément au document ci-annexé
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférant.

Fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus,
à JUGEALS NAZARETH,

Le secrétaire de séance
Marilyne ROULET-BARROUL



Mme Le Maire,
Marilyn BORNES

Vote Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 26.06.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211909304-20260625-delib2026-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026
Publication : 26/06/2026